

RESSOURCE EN EAU ET PROJETS DE RETENUES DE SUBSTITUTION : QUELLES QUESTIONS SE POSER ?



Publication du Conseil scientifique et prospectif
du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine - 2025

RÉDACTION

Conseil scientifique et prospectif du Parc (CSP)

GRAPHISME ET MISE EN PAGE

Gwendoline Blosse

REMERCIEMENTS

Le CSP remercie les personnes et les structures qui ont accepté de partager leurs expertises et expériences pour nourrir leur réflexion :

- Patrice Arnault hydrogéologue, Terra Ligéris
- Aurélie Ferraton et Julien Gruchet, maraîchers
- Geneviève Haillot, maire de Savigny-en-Véron, Bernard Moreau et Paul Tulasne ses adjoints
- Florence Curie, enseignante-chercheuse, UR6293 GéHCO, Université de Tours
- Isabelle Gay-Overjero, enseignante-chercheuse, UR6293 GéHCO, Université de Tours
- Les élus et techniciens de la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire, du Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme et du Syndicat de Rivières Val de Vienne
- Les services de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire et du Centre National de Production d'Électricité-EDF de Chinon

IMPRESSION

Loire Impression sur papier 100% recyclé

©PNR LAT 2025

PRÉFACE

En 2023, Sophie Tubiana, Présidente du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine a sollicité son Conseil scientifique et prospectif (CSP) pour éclairer les conseils et avis du Parc relatifs aux créations de retenues de substitution.

Un groupe de 8 chercheurs et chercheuses, constitué au sein du Conseil scientifique, s'est emparé du sujet en collaboration avec des élus et agents du Parc.

Cette publication est le fruit de cette réflexion partagée, nourrie par l'étude de projets et situations locales.

Elle a pour ambition d'apporter un cadre méthodologique permettant de passer les projets de création de retenues de substitution au crible de questions clés.

SOMMAIRE

CONTEXTE ET ENJEUX

L'eau, le Parc et son Conseil scientifique
Un lien fort entre eau et agriculture

6-9
10-11

MÉTHODOLOGIE ET OUTILS D'ANALYSE

Démarche et méthode
Chronologie des travaux du Conseil scientifique
Contexte des prélèvements

12-13
14-15
16-17

ANALYSE D'UN PROJET DE RETENUE DE SUBSTITUTION

Accompagner l'évolution des paysages et renforcer
la qualité du cadre de vie
Faire du Parc un territoire à biodiversité positive
Préserver et reconquérir la ressource en eau
Concourir à une économie de proximité et pérenne
Partager la connaissance pour passer à l'acte et construire
une gouvernance territoriale partagée

18-19
20-21
22-23
24-25
26-27

CAS CONCRET

Retour sur un projet d'installation

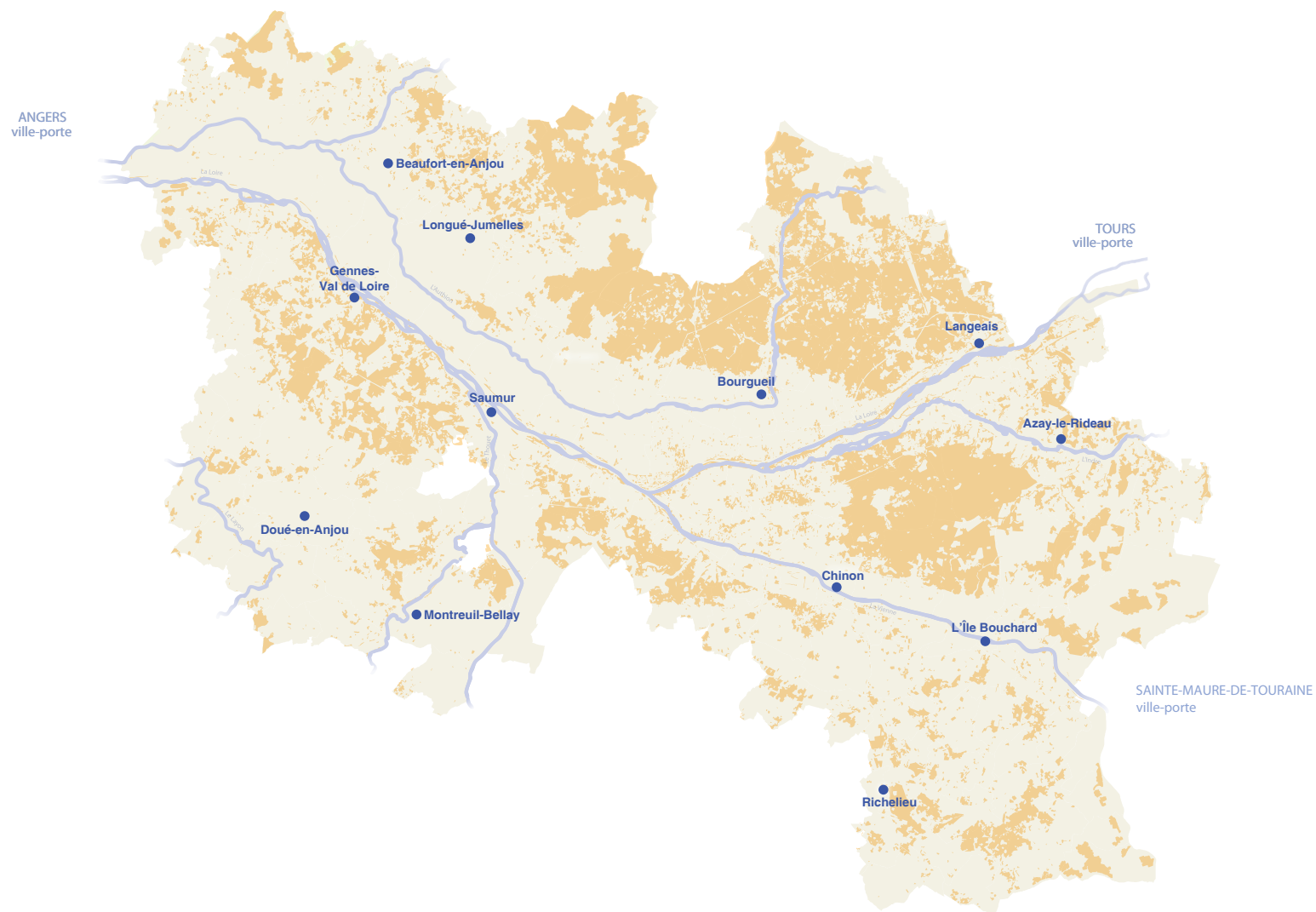
28-31

CONCLUSION

Synthèse et préconisations
Incertitudes et décision
Acronymes

32-33
34
35





L'EAU, LE PARC ET SON CONSEIL SCIENTIFIQUE

Dans un territoire de confluences façonné par la Loire et ses affluents, l'eau est une composante omniprésente du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

À l'heure d'une demande sociétale forte pour une gestion partagée et équitable de l'eau, la reconnaissance de cette ressource comme bien commun inaliénable et collectif est indispensable.

La charte du Parc porte cette ambition en rappelant le rôle crucial des zones humides comme réservoirs de biodiversité et d'atténuation aux effets du changement climatique.

Ainsi, les signataires de la charte s'engagent à agir concrètement pour préserver la ressource en eau et renforcer la concertation et la planification du territoire dans le domaine de l'eau.

Le Conseil scientifique et prospectif réunit une trentaine d'enseignants-chercheurs et d'enseignantes-chercheuses investis sur des projets de recherche en lien avec les enjeux de la charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le Conseil apporte un éclairage scientifique pouvant donner lieu à la rédaction d'avis collectifs, la contribution à la mise en œuvre de projets de recherche, la réalisation d'ateliers et de stages d'étudiants sur le territoire ou la participation individuelle aux travaux des commissions du Parc.

En 2023, 8 membres du Conseil ont investi, à la demande du Parc, la question de l'eau et des retenues de substitution.

Ils ont été accompagnés par l'équipe et des représentants des instances du Parc, notamment, Jean-Michel Marchand, Président de la commission « biodiversité » et Michel Ponchant, Président du groupe de travail « eau ».



NINA RICHARD,
ÉCOLOGIE DES MILIEUX AQUATIQUES,
Université de Tours



NATHALIE CARCAUD,
PAYSAGE,
Institut Agro-Rennes Angers,
Présidente du Conseil scientifique et prospectif



JOSÉ SÉRRANO,
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME,
Université de Tours



CATHERINE BOISNEAU,
ÉCOLOGIE DES MILIEUX AQUATIQUES,
Université de Tours



MARIANNE LEFEBVRE,
ÉCONOMIE,
Université d'Angers



GUNTHER LUDWIG,
ART ET DESIGN,
École supérieure d'art et de design d'Orléans



MONIQUE TOUBLANC,
SOCIOLOGIE,
École nationale supérieure de paysage de
Versailles - Marseille



SÉBASTIEN SALVADOR-BLANES,
PÉDOLOGIE ET GÉOHYDROSYSTÈMES,
Université de Tours

UN LIEN FORT ENTRE EAU ET AGRICULTURE

Les écosystèmes aquatiques fournissent de nombreux services à la société : épuration naturelle de l'eau, maintien du débit d'étiage, atténuation des inondations...

L'eau est un bien commun qui, en Europe comme en France, doit être géré de manière équilibrée, durable et partagée entre les humains et les autres êtres vivants.

Cette gestion se fait à l'échelle du bassin versant, entité fonctionnelle hydrogéologique.

Face aux défis posés par le changement climatique et la nécessaire adaptation des usages de l'eau, l'anticipation de situations nouvelles relève d'une démarche concertée et commune.

Le Parc Loire-Anjou-Touraine a pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager.

Parmi les activités économiques, l'agriculture occupe une place importante. Les surfaces agricoles représentent 142 000 hectares, soit 52% de l'ensemble du Parc.

19% de ces surfaces sont irrigables, un pourcentage en augmentation régulière en Loire-Anjou-Touraine comme ailleurs en France¹. Le changement climatique est l'une des causes de ce recours accru à l'irrigation.

Le recul de l'élevage et des surfaces fourragères modifie les assolements, ce qui contribue également à cette augmentation.

Considérées comme des moyens d'adaptation de l'agriculture d'ici à 2050, les retenues de substitution sont définies par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEEDDAT) comme étant des « *ouvrages artificiels permettant de substituer des volumes prélevés à l'étiage par des volumes prélevés en période de hautes eaux* ». L'objectif de ces retenues dites de substitution est selon le Ministère « *de permettre de stocker l'eau par des prélèvements anticipés ne mettant pas en péril les équilibres hydrologiques, elles viennent en remplacement de prélèvements existants (...)* »².

La question de l'installation de retenues de substitution pour l'irrigation des cultures se pose donc prochainement sur le territoire du Parc comme dans des régions agricoles voisines.

¹ Augmentation de plus de 23% en France et en Région Pays de la Loire, + 12% en Région Centre Val de Loire, entre 2010 et 2020, selon les données Agreste et des Recensements généraux agricoles.

² Définition extraite du guide juridique de construction de retenues d'eau édité par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEEDDAT) en 2012.



DÉMARCHE ET MÉTHODE

Le Conseil scientifique et prospectif a été sollicité par la Présidente du Parc Loire-Anjou-Touraine pour apporter un éclairage scientifique afin de lui permettre de se saisir politiquement et techniquement de la question des retenues de substitution.

Les travaux ont été organisés autour de deux interrogations :

- Quels sont les éléments clés à questionner lors de l'étude technique d'un projet, les principes généraux à préconiser ?
- Quels sont les enjeux à rappeler en tant qu' élu du Bureau du Parc pour favoriser des décisions nourries et coconstruites ?

Le Conseil propose une grille d'analyse des projets de création de retenue de substitution selon les principes de la stratégie politique de la charte 2025-2040 :

- Accompagner l'évolution des paysages et renforcer la qualité du cadre de vie,
- Faire du Parc un territoire à biodiversité positive,
- Préserver et reconquérir la ressource en eau,
- Concourir à une économie de proximité et pérenne,
- Partager la connaissance pour passer à l'acte,
- Construire une gouvernance territoriale partagée.

Ces questions peuvent être reprises par des élus ou des techniciens pour analyser des projets nécessitant un avis, ou par des porteurs de projet dans une phase d'auto-analyse préalable.

CHRONOLOGIE DES TRAVAUX DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

8 ET 9 JUIN 2023

Atelier de terrain à Savigny-en-Véron :

- Étude d'un projet d'installation en maraîchage sur la commune de Savigny-en-Véron en rencontrant les futurs maraîchers et des acteurs locaux (Élus de Savigny-en-Véron, pôle GEMAPI-Environnement de la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire, Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme, Centre National de Production d'Électricité de Chinon, Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire).

31 MARS 2023

- Sollicitation d'une compétence manquante dans le groupe de travail, en hydrogéologie (Patrice Arnault, expert hydrogéologue).
- Partage de réflexions et questionnements.

19 JANVIER 2023

- Premières formulations d'éléments de contexte et de questionnements des chercheurs, des élus et des membres de l'équipe du Parc.
- Élaboration d'une méthode de travail.

DE NOVEMBRE 2024 À AVRIL 2025

- Présentation des propositions du groupe « retenues de substitution » aux élus du Parc référents pour ajustements/compléments des principes.

19 SEPTEMBRE ET 18 OCTOBRE 2024

- Partage des principes identifiés par les chercheurs avec les agents du Parc : reformulations/ajustements.

1^{ER} ET 2 JUILLET 2024

- Atelier dans les locaux du Parc en présence de Gwendoline Blosse, graphiste.
- Étude d'un dossier instruit par le Parc pour un projet de réserve d'eau en Indre-et-Loire à Chaveignes
- Identification individuelle puis collective des questions et principes clés en les reliant aux défis identifiés par le Parc dans sa charte 2025-2040.

17 OCTOBRE 2023

- Réajustement de la méthodologie de travail.
- Partage des principes identifiés par les chercheurs avec les agents du Parc : reformulations/ajustements.

CONTEXTE DES PRÉLÈVEMENTS

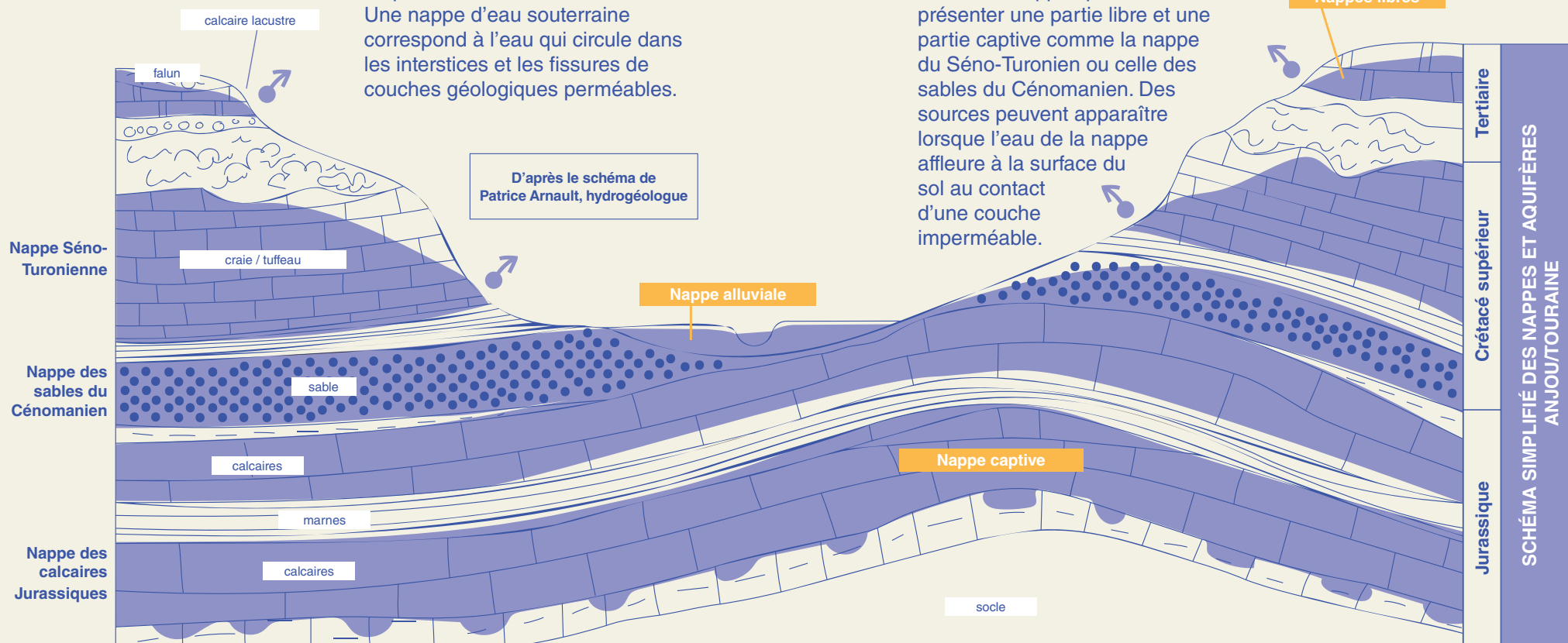
Selon le Ministère de la Transition écologique, 5 grands types de retenues sont distingués en fonction de leur position par rapport au cours d'eau et de leur mode d'alimentation :

- retenue par pompage en nappe ;
- retenue par pompage dans la rivière ;

- retenue collinaire alimentée par ruissellement, déconnectée du réseau hydrographique ;
- retenue en dérivation du cours d'eau ;
- retenue en barrage sur le cours d'eau.

Les retenues de substitution sont des retenues dont l'eau est destinée à l'irrigation. À ce jour en France, elles sont principalement alimentées par des pompages dans les nappes et les rivières en période de hautes eaux. Une nappe d'eau souterraine correspond à l'eau qui circule dans les interstices et les fissures de couches géologiques perméables.

D'après le schéma de Patrice Arnault, hydrogéologue



En Loire-Anjou-Touraine, on peut distinguer plusieurs types de nappes :

- des nappes libres, dont le niveau de saturation en eau peut varier sans être bloqué par une couche imperméable supérieure (comme la nappe alluviale ou la nappe des calcaires lacustres) ;
- des nappes captives, contenues dans un aquifère surmonté par une formation imperméable - ou peu perméable - (comme la nappe des calcaires jurassiques).

Certaines nappes peuvent présenter une partie libre et une partie captive comme la nappe du Séro-Turonien ou celle des sables du Cénomaniens. Des sources peuvent apparaître lorsque l'eau de la nappe affleure à la surface du sol au contact d'une couche imperméable.

Les nappes captives, protégées des pollutions anthropiques par leur recouvrement imperméable, sont principalement réservées à l'alimentation en eau potable. Les prélèvements agricoles sont théoriquement possibles là où la nappe est libre en période de hautes eaux et de manière dérogatoire, en basses eaux seulement s'il n'y a pas d'impact avéré sur les ruisseaux et les zones humides.



DÉFI N°1

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES ET RENFORCER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Le projet fait-il référence au type de paysage (unité paysagère de la charte ou autre) dans lequel il s'inscrit ? Les effets du projet sur le paysage ont-ils été anticipés et pris en considération ?

Comment la retenue de substitution va-t-elle transformer les paysages et qu'apporte-t-elle (diversification, intégration, innovation...) ?

Le projet est-il compatible avec les objectifs de qualité paysagère de la charte (valeurs matérielles, immatérielles) ?

Le projet est-il sur ou à proximité d'un espace vécu, fréquenté par les habitants ? Y sont-ils attachés ? Le projet en tient-il compte ?

De quelle manière le site nouvellement aménagé répond à des aspirations de la population ? Y-a-t-il des retenues ou des projets de retenues du même type dans cette unité paysagère ?

Y-a-t-il un effet cumulatif ? L'aménagement est-il réversible : en partie ? Totalement ?

Si le projet ne permet pas d'éviter des conséquences négatives sur les paysages, quels aménagements sont prévus pour les réduire ou les compenser ?

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Textes de loi de référence
- Atlas des paysages du Centre-Val de Loire et des Pays de la Loire
- Charte 2025-2040
 - Plan de Parc
 - Document complémentaire n°3 « Cahier des paysages » comprenant le descriptif des Unités paysagères et les objectifs de qualité paysagère par unité.
 - Document complémentaire n°4 « Caractérisation de la Valeur universelle Exceptionnelle du Val de Loire UNESCO »

DÉFI N°2

FAIRE DU PARC UN TERRITOIRE À BIODIVERSITÉ POSITIVE

Les effets sur la biodiversité ont-ils été évalués ? Selon quelles méthodes ?

Quels sont les types de milieux dans lesquels sera implantée la retenue ? Quel sera l'impact sur ces milieux ? La retenue de substitution va-t-elle apporter une diversification des milieux ?

Quels aménagements en faveur de la biodiversité sont prévus dans le projet et ses abords ?

La retenue contribue-t-elle à favoriser la biodiversité et à renforcer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ?

Quel niveau de précaution intègre le projet, dans son élaboration et son instruction, au regard de l'incertitude de certaines données et des évolutions, notamment climatiques ?

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Textes de loi de référence
- Décret de création des Aires protégées
- Zonage Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides
- Charte 2025-2040
 - Plan de Parc
 - Document complémentaire n°1 « Réservoirs de biodiversité »
 - Document complémentaire n°2 « Trame verte et bleue »
 - Document complémentaire n°3 « Cahier des paysages » comprenant le descriptif des Unités paysagères et les objectifs de qualité paysagère par unité.



DÉFI N°3

PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA RESSOURCE EN EAU

La retenue est-elle sur un territoire ayant fait l'objet d'une étude HMUC ? Le projet prend-t-il en compte les préconisations issues de cette étude ? Est-il compatible avec la réglementation spécifique au SAGE et ses orientations ?

Quelles sont les sources d'approvisionnement de la retenue (nappe, rivière, ruissellement, drainage, réutilisation) ?

La part du débit qui va être prélevée peut-elle être estimée ? Pour chaque cours d'eau concerné, est-il possible d'évaluer l'impact hydromorphologique du projet en reliant le débit résiduel à la puissance du cours d'eau (notamment circulation de sédiments) ?

Que représentent les volumes prélevés pour alimenter la retenue au regard des prélèvements agricoles totaux sur le bassin versant ?

Quelles sont les périodes de prélèvements dans l'année ? Et quelle est la répartition des volumes prélevés par période ? À l'échelle de l'exploitation ou des exploitations, des prélèvements hivernaux du projet de retenue vont-ils remplacer des prélèvements estivaux ?

La retenue va-t-elle avoir pour conséquence une augmentation ou une réduction des prélèvements annuels en eau ?

Les impacts du projet sur la dynamique des milieux aquatiques ont-ils été évalués ? La question de l'incertitude a-t-elle été prise en compte ?

L'évolution des usages économiques (tourisme, industrie, agriculture) et démographiques (eau potable) a-t-elle été prise en compte ?

Quel niveau de précaution intègre le projet, dans son élaboration et son instruction, au regard de l'incertitude de certaines données et des évolutions, notamment climatiques ?

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- SAGE
- SDAGE
- Études Hydrogéologique-Milieux-Usages-Climat (HMUC)



DÉFI N°4

CONCOURIR À UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET PÉRENNE

Des alternatives à la construction ont-elles été envisagées ? Quelles sont-elles ?

Les usages de l'eau de la retenue sont-ils clairement définis ? Quels sont-ils ?

Quels sont les dispositifs d'utilisation de l'eau pour un usage sobre de l'eau, actuels et envisagés ? Par exemple pour les usages agricoles : assolement (surfaces, types de cultures...), pratiques agronomiques, pilotage de l'irrigation...

Est-ce que cette exploitation ou ces exploitations concernées par le projet auront des pratiques vertueuses pour la qualité de l'eau, la vie du sol, la biodiversité, le paysage et le stockage de carbone ? Est-ce que ces pratiques font l'objet de labellisations ?

Le territoire fait-il l'objet d'un Plan alimentaire territorial (PAT) ? La retenue est-elle concernée par une filière promue par ce PAT ?

Combien d'exploitations et d'actifs agricoles sont concernés par le projet de retenue ? Parmi eux, y-a-t-il des installations d'agriculteurs et d'agricultrices ?

Comment la question du retour sur investissement est-elle abordée ? Et quelle est la durée d'amortissement de l'investissement ?

Le projet prend-t-il en compte les impacts du changement climatique sur les volumes nécessaires et les incertitudes sur le remplissage ? Ceux-ci ont-ils été pris en compte dans l'équilibre économique du projet ?

Quel niveau de précaution intègre le projet, dans son élaboration et son instruction, au regard de l'incertitude de certaines données et des évolutions, notamment climatiques ?

PARTAGER LA CONNAISSANCE POUR PASSER À L'ACTE ET CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE PARTAGÉE

Le projet est-il en cohérence avec les objectifs d'autres politiques publiques, notamment agricoles, alimentaires et de l'environnement ?

Est-il en synergie avec d'autres politiques et projets territoriaux ?

Est-ce que le Parc a été contacté en amont du dépôt du projet ?
Par quelle entrée thématique ?
Dans le cadre d'une procédure ?
Ces échanges ont-ils eu un impact sur le projet ?

Les parties prenantes* ont-elles été informées ? Si oui, lesquelles ?
Les parties prenantes ont-elles été consultées ou associées à la recherche de solutions ? Si oui, lesquelles ? À quel moment dans l'élaboration du projet ?
Selon quelles modalités ? Ces démarches ont-elles fait évoluer le projet initial ?

* Parties prenantes : toutes personnes ou structures concernées, au sens large, par le projet.



RETOUR SUR UN PROJET D'INSTALLATION

L'accès à l'eau est aujourd'hui plus que jamais LA question à se poser avant de créer ou de développer une activité agricole.

Afin de bénéficier d'une quantité suffisante d'eau, pour s'installer, pour étendre ou sécuriser leur production, des agriculteurs optent pour des retenues de substitution, des forages ou des bassins de stockage. Ces projets de réservoirs d'eau sont aussi divers que les situations.

Motivations personnelles, contextes locaux, ressources disponibles : chacun avance avec sa propre réalité et sa perception. Mais certains enjeux reviennent : bâtir un modèle économique viable, composer avec les démarches administratives, affronter les incertitudes.

Le récit qui suit ne traite pas directement de la conception d'une retenue de substitution mais plus largement d'une problématique d'accès à l'eau.

Le Conseil a choisi d'illustrer ce parcours d'agriculteurs car il a été le point de départ de ses travaux et qu'il permet, au-delà des domaines strictement techniques, d'élargir la réflexion aux diverses difficultés rencontrées par les porteurs de projet.



1 / RÉALISER UN RÊVE

Deux amis quittent tout pour cultiver et vivre autrement.



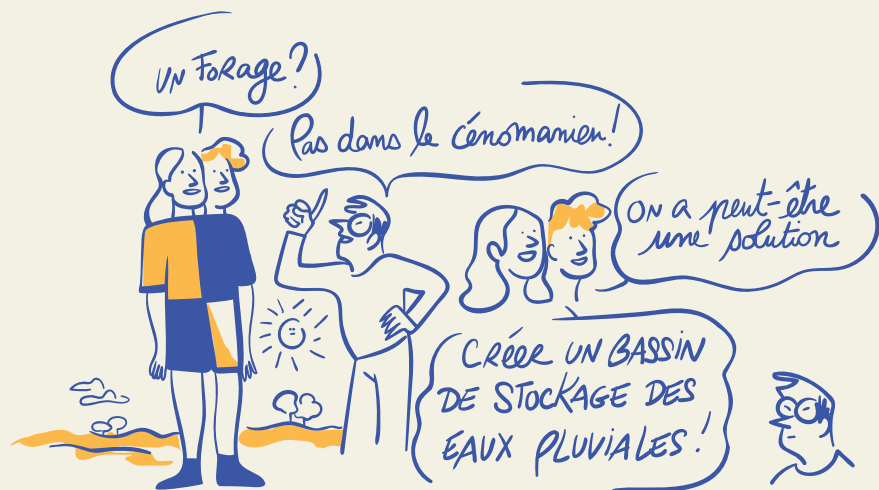
2 / S'ALLIER À LA COMMUNE

Leur projet séduit les élus locaux, soucieux de soutenir l'installation d'agriculteurs et de permettre l'accès à des produits locaux.



3 / TROUVER DES TERRES

Pour s'installer, il leur faut des terres. Plutôt que de reprendre une ferme existante, ils créent la leur.



4 / CHERCHER L'EAU

En zone inondable, l'eau semble abondante. Mais les contraintes réglementaires et financières compliquent l'accès à la ressource.



6 / TROUVER UNE SOLUTION

Après de multiples rebondissements, une autorisation de forage est délivrée. En complément, un bassin de stockage d'eaux pluviales et de surface assure durablement l'approvisionnement en eau de la ferme.



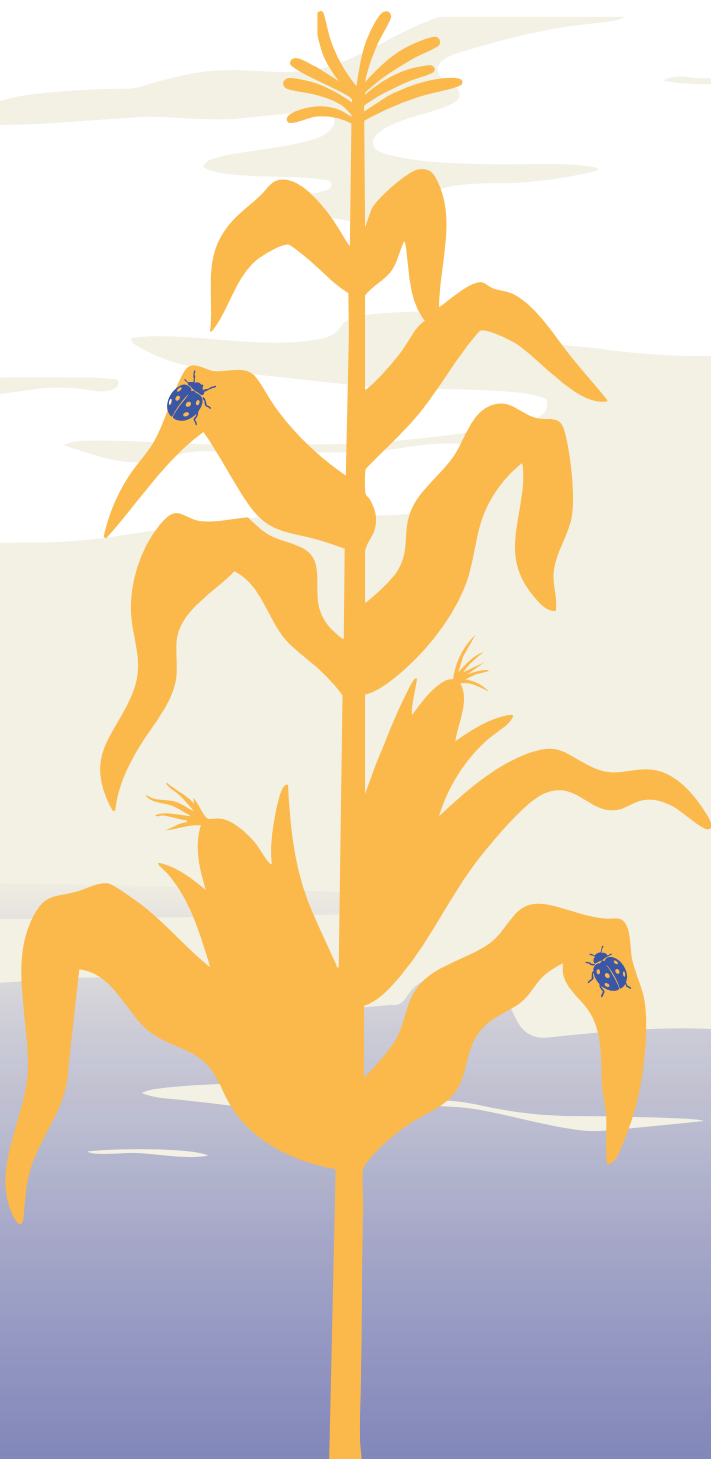
5 / TENIR LE CAP

L'accès à l'eau devient le principal enjeu du projet.



7 / S'INSTALLER, ENFIN !

La production démarre, les habitants et les écoles sont au rendez-vous.



SYNTHÈSE ET PRÉCONISATIONS

À la lumière de ce travail qui s'appuie sur la charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine nourri par des rencontres d'acteurs et des visites de terrain, plusieurs constats émergent :

- la nécessité de disposer des connaissances locales du type étude HMUC (hydrogéologique, pédologique, hydrologique, climatologique, agronomique, socio-économique...), et de les diffuser ;
- la mise en place, en amont de la définition du projet, de phase(s) d'information, de consultation ou de concertation. Le Parc pourrait être un espace de dialogue entre les parties prenantes ;
- le besoin de clarifier les aspects réglementaires (accès aux informations par les porteurs de projet, difficultés d'interprétation, harmonisation des procédures entre les services départementaux de l'État...) ;
- l'utilité d'une meilleure coopération entre les acteurs concernés, avec l'objectif d'une plus grande cohérence entre les politiques locales (partage de l'eau notamment lors de l'arrivée de nouveaux acteurs, maintien d'une agriculture durable, projet alimentaire territorial...) ;
- plus largement, le changement climatique incite à diversifier les stratégies d'adaptation, pour un usage plus sobre de la ressource en eau.

INCERTITUDES ET DÉCISION

Au fil de son travail, le Conseil scientifique et prospectif a identifié plusieurs types d'incertitudes qu'il faut prendre en compte dans l'analyse du projet. Celles-ci sont issues de l'analyse de deux études de cas et de la rencontre de différents acteurs.

Un premier niveau d'incertitude relève de l'état actuel des connaissances dont il est parfois difficile de disposer à une échelle locale, par exemple en hydrogéologie.

Un deuxième niveau porte sur les incertitudes relatives au bilan hydrologique et ses conséquences écologiques.

Le troisième niveau d'incertitude relève plus globalement de l'impact du changement climatique sur le territoire du Parc, notamment sur l'évolution des systèmes de production agricole.

ACRONYMES

CLE Commission Locale de l'eau

CSP Conseil scientifique et prospectif

DDT Direction Départementale des Territoires

DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations

HMUC Hydrologie Milieux Usages Climat

OUGC Organisme Unique de Gestion Collective

PAT Projet Alimentaire Territorial

PCAET Projet Climat Air Energie Territorial

SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Avec le soutien de :





7 rue Jehanne d'Arc
49730 MONTSOUREAU
Tél : 02 41 53 66 00

info@parc-loire-anjou-touraine.fr
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

